

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22
Suppléants votants : 1
Pouvoirs : 7
Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-046-2023

Objet : Suppression d'un emploi vacant d'attaché territorial et actualisation du tableau des effectifs

Vu la délibération n° 041-098-2017 du 26 juin 2017 portant mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017,

Vu la délibération n° 041-023-2023 du 13 avril 2023 portant régularisation du tableau des effectifs par la transformation d'un emploi vacant d'attaché territorial en un emploi de rédacteur principal de 1^{ere} classe,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial le 5 juin 2023,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire son engagement à supprimer le poste d'attaché territorial dans le cadre de la modification du grade affecté à l'emploi de Responsable des affaires générales et juridiques, acté en avril dernier.

Il est précisé que cette suppression de poste n'a aucune incidence sur le nombre d'emplois vacants d'attaché territorial compte tenu de la démission d'un agent, attachée contractuelle, au 1^{er} juillet 2023.

En outre, Monsieur le Président informe qu'au terme de la procédure de recrutement afin de pourvoir le poste à temps complet d'agent d'accueil polyvalent instructeur des titres sécurisés, l'agent a été recruté sous le statut de contractuel sur le grade d'adjoint administratif territorial. En conséquence, il convient de corriger le tableau des effectifs et de retenir le grade d'adjoint administratif territorial. Pour mémoire, l'agent exerce ses missions en totalité pour la commune de Bracieux au sein du service commun.

Ainsi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Supprimer un poste d'attaché territorial à temps complet ;
- Adopter le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 1er juillet 2023	Effectifs budgétaires net au 01/07/2023
Filière Administrative					
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00
	Attaché principal	2		1	0,85
	Attaché	12	-1	2	6,53
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	2		0	1,25
	Rédacteur principal 2ème classe	3		1	1,85
	Rédacteur	6		2	3,00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		1	5,00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	3		0	2,20
	Adjoint administratif	5	1	0	5,49
Filière Culturelle					
Assistants Territoriaux	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	6		1	2,68
d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4		1	0,55
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		1	3,70

Filière Technique					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00
	Ingénieur	1		0	1,00
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,64
	Technicien principal 2ème classe	2		1	1,00
	Technicien	3		0	2,30
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00
	Agent de maîtrise	1		1	0,00
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00
	Adjoint technique	0		0	0,00
Filière Animation					
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00
	Animateur principal de 2e classe	0		0	0,00
	Animateur	1		0	1,00
Variante					
Direction					
Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00
Directeur Général Adjoint des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00
		72		14	
NOMBRE DE POSTE AU 01/04/2023		58			42,03

Pour mémoire, au 1^{er} avril 2023, la Communauté de communes comptabilisait 58 emplois pourvus pour un effectif budgétaire de 42,03 équivalents temps plein.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus, à compter du 1er juillet 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT